



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 81829

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le lancement du portail de l'alternance. Il souhaiterait connaître les objectifs de ce site ainsi que les orientations du Gouvernement pour arriver à atteindre le but de 800 000 jeunes en alternance en 2015.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative au site Internet du portail de l'alternance. La remise du rapport Proglío le 10 décembre 2009 a été l'occasion d'annoncer la création de la bourse de l'emploi, hébergée sur le site du portail de l'alternance. Ce site, actuellement consultable à l'adresse « www.contrats-alternance.gouv.fr », est l'amorce du projet souhaité par le Président de la République, largement inspiré des conclusions du rapport des Ateliers de l'alternance et de l'apprentissage au début de l'année 2010, et enfin confirmé par le rapport d'étape de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) rendu public le 30 juin 2010. Le Président de la République a érigé l'emploi des jeunes, en particulier l'alternance, en priorité nationale et en voie d'excellence pour l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. L'objectif fixé est de passer de 600 000 contrats actuellement à 800 000 en 2015. C'est pourquoi le discours de Bobigny, le 1er mars 2011, a été l'occasion pour le Président de la République de rappeler la création du portail de l'alternance tel que souhaité dans le cadre de la RGPP, comme un outil de simplification des procédures et de développement de l'alternance. Le projet ambitieux du Président de la République a donc commencé par la mise en place du site actuel, constitué dans un premier temps d'une bourse de l'emploi et de quelques informations juridiques. Ce site rencontre aujourd'hui un véritable succès puisque plus de 80 000 offres d'emploi en alternance sont actuellement disponibles. Toutefois, des efforts doivent encore être fournis afin d'atteindre les ambitions souhaitées. Le futur portail de l'alternance s'inscrira dans le cadre des politiques de service public gratuit et concernera les deux contrats d'alternance (le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation) sur l'ensemble du territoire et quel que soit le secteur d'activité. L'objectif sera la simplification des démarches et procédures administratives dans le recrutement des jeunes en contrat d'alternance. En amont, cette simplification prendra la forme d'une aide au choix du contrat et d'un simulateur de calcul de la rémunération. La dématérialisation des formulaires supports des contrats, qui permettra la suppression des flux papiers et la saisie assistée, aura plusieurs conséquences recherchées par le Gouvernement et qui sont les suivantes : accroître la célérité de la procédure par un remplissage assisté des contrats en ligne, et avec la gestion en ligne de l'ensemble de la procédure (demande d'aides, enregistrement auprès de l'organisme compétent) ; faciliter les démarches pour l'employeur par la constitution d'un dossier unique, impliquant une plus grande coordination des acteurs publics ; accroître la transparence de la procédure et permettre le suivi de chaque étape en temps réel grâce au compte utilisateur de l'employeur. En outre, le portail de l'alternance aura également pour objectif d'inciter les jeunes à entrer en alternance. Une aide à la démarche dans la recherche d'un employeur pour les apprentis est ainsi prévue (liens vers la bourse de l'emploi, sites d'orientation, informations juridiques). Ainsi, le portail de l'alternance tel que souhaité par le Président de la République est encore en développement. La forte mobilisation autour de ce projet permettra la mise en ligne de

certaines services à la fin 2011, en particulier une saisie en ligne des formulaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81829

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6845

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5568